

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Enfance - Famille  
Service des Actions Préventives  
110 48

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Subventions de fonctionnement allouées à des associations et un établissement public en faveur de l'accompagnement de la santé des jeunes. Exercice 2020.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département, au titre de la prévention, est un intervenant important en matière d'actions auprès des jeunes et de leur santé.

Il participe à ce titre au financement d'actions mises en œuvre par des associations et des établissements hospitaliers ayant pour mission l'accueil et l'accompagnement des jeunes sur les questions de la santé.

Ces structures sont une porte d'entrée accessible et non stigmatisante pour des adolescents fragiles, des jeunes qui connaissent des difficultés et des familles désorientées face à l'éducation de leurs enfants. Ces espaces d'accueil et d'écoute anonymes et gratuits, de prévention de proximité sont parfaitement reconnus par les professionnels aussi bien que par les familles. Ils effectuent leurs missions dans le cadre de la prévention apportant ainsi un soutien fondamental dans l'approche des difficultés des jeunes.

Ainsi, le présent rapport concerne le financement des points d'accueil écoute jeunes du centre hospitalier Montperrin et de quatre associations dont la description en détail figure dans le tableau annexé :

- les points accueil écoute jeunes (PAEJ) de Vitrolles, Berre et Aix-en-Provence, portés par le centre hospitalier Montperrin ;
- les espaces santé jeunes (ESJ) :
  - l'association réseau santé social jeunes de La Ciotat et ses environs ;
  - l'association information Marseille accueil jeunes écoute santé (IMAJE SANTE) ;
  - l'association accompagnement action initiative (AAI) ;
  - le collectif santé jeunes du pays aubagnais.

En cas d'accord, les subventions de fonctionnement feront l'objet d'un versement unique, après signature avec chacune des structures, de la convention type prévue à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL